

MDPH Seine Maritime

Accompagnement public : démarches administratives - Normandie

13 rue Poret de Blosseville - 76100 - ROUEN

Téléphone : 02 32 18 86 87

Courriel : mdph@seinemaritime.fr

Site internet : <https://www.seinemaritime.fr/nos-actions/action-sociale/handicap/maison-departementale-des-personnes->

Informations particulières

Antenne

Rouen

Horaires de la MDPH de Rouen : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Accueil sur rendez-vous

Adresse : 13 rue Poret de Blosseville, 76100 Rouen

Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphrouen@seinemaritime.fr

Le Havre

Accueil sur rendez-vous (fermé le mercredi toute la journée)

Adresse : Pôle Social Départemental du Havre (PSDH)

34, rue Bonnavet (à côté du pôle Simone Veil) – 76600 Le Havre

Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphlehavre@seinemaritime.fr

Dieppe

Accueil sur rendez-vous

Adresse : UTAS – 1 avenue Pasteur, 76200 Dieppe

Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphdieppe@seinemaritime.fr

Fécamp

Accueil sur rendez-vous

Ouverture tous les après-midis excepté le mercredi

Adresse : CMS – 5 rue Henri Dunant, 76400 Fécamp

Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphfecamp@seinemaritime.fr

Neufchâtel-en-Bray

Accueil sur rendez-vous

Ouverture les lundi et vendredi toute la journée

Adresse : CMS – 6 rue Jean Jaurès, 76270 Neufchâtel-en-Bray

Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphneufchatel@seinemaritime.fr

Yvetot

Accueil sur rendez-vous

Ouverture les lundi, mardi et jeudi toute la journée
Adresse : CMS – 31 rue du Docteur Zamenhof, 76190 Yvetot
Mail pour un rendez-vous : rdv-mdphyvetot@seinemaritime.fr

Informations

accueille, informe, conseille, oriente la personne en situation de handicap ou son représentant légal.
informe sur les droits et obligations, les aides possibles, le suivi de la demande...
si besoin, aide la personne à exprimer ses attentes, au vu de son handicap, et à constituer son dossier de demande (formulaire et justificatifs à joindre)
vérifie l'éligibilité de la demande (relève-t-elle du handicap ?)
étudie la demande, selon la réglementation en vigueur
évalue la situation de handicap et son retentissement dans la vie quotidienne
(les conséquences du handicap), et peut proposer une solution de compensation adaptée.
présente la demande à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) pour décision (accord ou refus).
suit les décisions prises par la CDAPH pour les orientations en établissement ou service médico-social.

Zone géographique

Normandie, Seine-Maritime - 76